

ENVIRONNEMENT – FUMER TUE... FUMER POLLUE !!



Si la Journée mondiale sans tabac célébrée le 31 mai 2009 a aujourd'hui pour objectif de sensibiliser les fumeurs sur les effets du tabac sur leur propre santé mais aussi sur celle de leurs proches, il est possible que son champ d'action, pour les années à venir, soit élargi à une politique de protection de l'environnement. En effet, le mégot est un gros pollueur et d'autant plus depuis le 1^{er} janvier 2008, date à laquelle il a été interdit de fumer dans les espaces de travail et lieux dits de « convivialité » tels que les cafés, restaurants, bars ou discothèque, poussant les consommateurs vers l'extérieur. Cette nouvelle façon de fumer conduit régulièrement les fumeurs à jeter leurs mégots n'importe où sans se soucier du fait que le mégot dissémine des métaux lourds dans les eaux pluviales et le sol.

Face à ce fléau, la Ville de Paris a décidé d'agir en misant sur l'information et la sensibilisation des fumeurs pour en faire des partenaires de l'environnement. Ces opérations de sensibilisation seront désormais menées, en direction des fumeurs, chaque semaine dans tous les arrondissements de la capitale. La chasse aux mégots est ouverte !

CLIMAT

CHINE ET ETATS-UNIS CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Lors de sa rencontre avec la présidente de la Chambre des représentants américaine Nancy PELOSI, le Premier ministre chinois WEN JIABAO a réaffirmé la volonté de la Chine de collaborer avec les Etats Unis dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Chine, aujourd'hui troisième économie mondiale, est le plus gros pollueur de la planète mais ne se trouve pas contrainte par les objectifs du protocole de Kyoto. Les Etats Unis sont quant à eux relégués à la seconde place de plus gros émetteurs de gaz à effet de serre.

A COPENHAGUE, LUTTE DES ENTREPRISES

A Copenhague 700 chefs d'entreprise engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les dirigeants politiques du monde entier ont été invités de Copenhague à signer un accord sur le climat en décembre par 700 patrons de grands groupes. Ce projet ambitieux viserait à remplacer le Protocole de Kyoto à l'issue d'une conférence de trois jours sur la question. Ces chefs d'entreprise estiment qu'il est nécessaire d'agir maintenant pour la réduction des gaz à effet de serre sans passer par une phase de stabilisation. Une coopération s'impose entre l'ensemble des gouvernements de manière à s'assurer que chacun ait un accès aux technologies d'énergie propre. Ceci passe également par un travail avec les pays en développement dans le but d'améliorer leur infrastructure. Cette démarche du monde des entreprises est très importante dans la mesure où elle permet aux dirigeants politiques de mener une action plus vigoureuse contre le changement climatique.

UN FOND D'AIDE POUR LES PAUVRES

Le 26 mai 2009, la seconde réunion préparatoire du Forum des économies majeures sur l'énergie et le climat (MEF) s'est achevée à Paris. Elle a permis de dégager des avancées en matière de soutien financier aux pays pauvres mais est restées sans progrès en termes d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES). Selon le ministre chargé de l'environnement Jean-Louis Borloo cette réunion a permis d'avancer sur le financement d'une aide de 100 milliards de dollars par an destinée à aider les pays en développement. Le MEF regroupera le 10 juillet en Italie les 17 pays représentant 80% des émissions mondiales de GES (1), pour préparer la réunion onusienne de Copenhague de décembre 2009 visant à établir un accord post-2012 pour succéder au protocole de Kyoto. Sa prochaine réunion préparatoire du MEF aura lieu du 17 au 19 juin à Mexico.



DECHET – LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR LES DECHETS

La Directive cadre européenne relative aux déchets du 22 novembre 2008 est entrée en vigueur en décembre 2008 et laisse aux Etats membres un délai de transposition jusqu'au 12 Décembre 2010, sous peine de sanction financière. Elle introduit ainsi une hiérarchisation des différents modes de gestion avec en axes prioritaires la prévention, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Cette directive n'est pas révolutionnaire par rapport aux idées du Grenelle et ne devrait donc pas susciter de difficultés sur le plan réglementaire ou pratique.

En effet, la prévention est aussi, par exemple, l'une des priorités du Grenelle. Cependant des clarifications de notions seront nécessaires, comme pour la sortie du statut de déchets dans le cas d'une valorisation, nécessitant de sécuriser les choses sur le plan juridique. La directive a également pour ambition d'imposer des programmes de prévention d'ici 5 ans avec l'obligation d'atteindre des objectifs précis. Le ministère en charge de l'écologie va mettre en place des groupes de travail de manière à réfléchir sur la future transposition de ce texte.



SANTE – HYPERTENSION ARTERIELLE ET ENVIRONNEMENT

La Suède a publié récemment dans la revue *Occupational and environmental medicine* les résultats d'une étude démontrant qu'hypertension artérielle et bruit de circulation sont intimement liés. Cette étude a été réalisée sur une population d'une municipalité soumise au bruit d'une autoroute (20 000 véhicules par jour) et d'un chemin de fer (200 trains par jour). S'il n'y a pas de lien clair entre le transport ferroviaire et l'hypertension artérielle, ni entre le bruit du transport routier et les femmes, l'étude montre par contre une association entre le bruit du trafic routier perçu chez soi et les cas d'hypertension artérielle chez les hommes.

Cette étude illustre bien les conséquences du bruit lié au transport sur la santé humaine.

Malheureusement, le récent rapport de l'Agence européenne pour l'environnement, intitulé « Transports à la croisée des chemins », démontre que 55% des habitants de zones urbaines de plus de 250.000 habitants (soit environ 67 millions de personnes dans l'Union européenne) endurent quotidiennement le bruit de la route avec des niveaux d'exposition excessifs par rapport à la référence européenne.

**MONOPOLE D'ACTIVITE DU PHARMACIEN****CJCE, grande chambre, 19 mai 2009, aff. C-531/06, Commission c/ Italie:**

La CJCE considère que le fait d'empêcher l'accès à l'exploitation d'une pharmacie pour les non-pharmaciens constitue bien une restriction à la liberté d'établissement et à la libre circulation des capitaux mais qu'elle se justifie par l'objectif d'assurer un approvisionnement en médicaments de la population sûr et de qualité. En effet, les médicaments, de par leur caractère particuliers et les effets thérapeutiques qu'ils engendrent, imposent de les distinguer des autres marchandises. Selon la Cour, il revient aux Etats membres de décider du niveau de protection à accorder à la santé publique et d'exiger que la distribution des médicaments ne soit assurée que par des pharmaciens jouissant une indépendance professionnelle réelle. En effet, permettre la distribution de médicaments par des non pharmaciens pourrait engendrer un risque pour la santé publique, de manière générale, et en particulier pour la sûreté et la qualité de la distribution des médicaments au détail. Cet arrêt risque de mettre fin au débat concernant la mise à disposition de certains médicaments en grande surface et confirme le statut parfois dangereux du médicament.

TELEREALITE - CONTRAT DE TRAVAIL**Cour de cassation, chambre sociale, 3 juin 2009, n° 08-40.981 à 08-40.983/41.712 à 08-41.714 :**

La Cour a constaté que l'existence d'une relation de travail ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties ni de la dénomination qu'elles ont donnée à leur convention mais des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité des travailleurs. En l'espèce, les participants avaient l'obligation de prendre part aux différentes activités et réunions, de suivre les règles du programme définies unilatéralement par le producteur, étaient orientés dans l'analyse de leur conduite, certaines scènes étaient répétées pour valoriser des moments essentiels, les heures de réveil et de sommeil étaient fixées par la production, le règlement leur imposait une disponibilité permanente, avec interdiction de sortir du site et de communiquer avec l'extérieur, et stipulait que toute infraction aux obligations contractuelles pourrait être sanctionnée par le renvoi, la cour d'appel, qui, répondant aux conclusions, a caractérisé l'existence d'une prestation de travail exécutée sous la subordination de la société Glem, et ayant pour objet la production d'une "série télévisée", prestation consistant pour les participants, pendant un temps et dans un lieu sans rapport avec le déroulement habituel de leur vie personnelle, à prendre part à des activités imposées et à exprimer des réactions attendues, ce qui la distingue du seul enregistrement de leur vie quotidienne, et qui a souverainement retenu que le versement de la somme de 1 525 euros avait pour cause le travail exécuté, a pu en déduire, sans dénaturer et abstraction faite des motifs surabondants critiqués par les huitième et neuvième branches, que les participants étaient liés par un contrat de travail à la société de production.



Il existe aujourd'hui un grand nombre d'associations sur toute l'Europe se réunissant sous le nom de « plateforme européenne contre les éoliennes » (EPAW) revendiquant la fin des implantations d'éoliennes dans les pays de l'Union européenne avant les résultats d'un audit. Elle réclame un moratoire à cette fin dans un courrier adressé à la Commission européenne, aux eurodéputés et aux candidats aux élections parlementaires européennes, comme a pu le préciser le président de la plateforme, Jean-Louis Butré. L'audit d'impact des éoliennes portera sur le domaine économique, social et environnemental. En France, 2500 éoliennes sont déjà implantées et l'objectif est d'atteindre les 15 000 créant un surcoût pour EDF de 2,5 millions d'euros qui se verra répercuté sur les factures des consommateurs.

**CONSOMMATION DES UNIVERSITES**

Les Universités françaises consomment plus d'énergie que la moyenne des bâtiments publics. Cette constatation se révèle être complètement en désaccord avec le Grenelle de l'environnement, obligeant le campus de France à réduire de moitié sa consommation d'énergie et ses émissions de CO2. En effet, les universités accusent une consommation moyenne de 300 kWh et 31 kg d'émissions de CO2 par m² et par an alors que celle des bâtiments publics est en moyenne de 240 kWh par m² annuels. Les étudiants peuvent s'intéresser de plus près à la consommation d'énergie de leur université par le biais du Bilan Carbone Campus instauré à l'initiative du Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

**ENVIRONNEMENT – AUGMENTATION DU GAZ A EFFET DE SERRE**

Le gouvernement américain a récemment rendu les résultats d'une étude prévoyant que les émissions mondiales de dioxyde de carbone pourraient augmenter de 39% d'ici 2030 si aucune mesure n'est prise au niveau national ou si aucun accord international n'est mis en place de manière à les limiter. En 2006, les émissions de CO2 représentaient 29 milliards de tonnes, et selon l'Energy Information Administration, elles devraient atteindre 33,1 milliards de tonnes en 2015 puis 40,4 milliards de tonnes en 2030. Cette terrible progression des émissions de CO2 semble pouvoir être rattachée aux développements récents de certains pays comme la Chine et l'Inde mais également à leur forte dépendance des énergies fossiles.

**INNOVATION – VERS LA MISE EN CIRCULATION DE LA VOITURE ELECTRIQUE**

Face à la conjoncture actuelle (crise économique, épuisement des ressources de pétrole, augmentation des émissions de gaz à effet de serre), il est aujourd'hui nécessaire de se tourner vers de nouvelles alternatives. En effet, la voiture électrique offre de nouvelles perspectives d'avenir bien qu'elle ne soit pas encore en concurrence directe avec le véhicule à moteur thermique. Il reste un certain nombre de verrous à lever avant la banalisation de ce type de moteur, comme par exemple, la production de lithium, matière principale de la composition des batteries électriques. Le moteur thermique a donc encore de beaux jours devant lui avant de se trouver mis en danger par ces nouvelles technologies de l'automobile.

**ETUDE – CES FRANÇAIS, CES ECOLOS !**

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), au cours de laquelle Yann Arthus-Bertrand a présenté son film *Home*, le site **En ligne pour ta planète** dévoile un sondage réalisé par OpinionWay sur 1020 personnes. Si les Français ont conscience que le développement durable est une notion complexe qui recouvre de nombreux domaines, ils accordent plus d'importance à l'environnement (52%) qu'à l'économie (14%). Ces résultats ont été amplifiés par la crise économique qui favorise le regain de solidarité et d'égalité entre les hommes et envers la nature. A la veille des élections européennes, la population française a révélé que l'Union européenne est l'organe le plus à même d'intervenir en faveur du développement durable (30%), avant la région (23%), mais surtout avant l'Etat (16%).